



Associations Familiales Catholiques

AFC de Dijon et ses environs
mouvement national reconnu d'utilité publique

QUESTIONNAIRE AUX CANDIDATS A L'ELECTION MUNICIPALE 2008 Soumis par l'Association Familiale Catholique de Dijon et ses environs

Madame, Monsieur, nous vous remercions de l'attention portée à ce questionnaire. Vos réponses (ou votre non-réponse) d'ici le 5 mars éclaireront les citoyens de votre commune sur vos intentions concernant le soutien aux familles et seront publiées sur le site internet www.afc-france.org.

LISTE: « FONTAINE DEMAIN »

Tête de liste: Monsieur Daniel DECHAUX

PARTI OU TENDANCE POLITIQUE : sans

COMMUNE (et nombre d'habitants) :Fontaine les Dijon

DEPARTEMENT : Côte d'Or

CANDIDAT SORTANT ? : non

1. DELEGUE MUNICIPAL A LA FAMILLE ?

Certaines équipes municipales ont choisi d'avoir un délégué à la famille ou un adjoint explicitement chargé de porter les préoccupations des familles dans tous les débats et décisions du Conseil. Si vous avez déjà fait ce choix, quelle est la mission du délégué ?
Sinon, que prévoyez-vous ?

Nous avons prévu dans notre projet municipal d'accorder une place prépondérante aux services à la population. Parmi ceux-ci, les conditions de vie de la famille constituent une priorité. Sans vouloir se substituer à la cellule familiale dont le rôle doit demeurer essentiel dans l'éducation des enfants, la collectivité doit aider les familles à concilier leur vie personnelle et leur vie professionnelle. Nous n'oublions pas les situations des « sans famille », qui touchent particulièrement les personnes âgées, soit parce que la famille a disparu, soit parce qu'elle est éloignée. C'est également le rôle des associations de s'ouvrir à tous ces cas, trop souvent négligés. La municipalité a pour mission non seulement d'apporter directement des services, mais aussi de favoriser les synergies avec les nombreuses associations dont la vocation de valoriser le rôle de la famille.

2. OFFICIER D'ETAT-CIVIL ET MARIAGE

Vous procéderez à des mariages et savez leur fragilité. Que prévoyez-vous pour sensibiliser les couples à cet engagement ? (exemple : appel à des associations pour la préparation au mariage civil, échange avec les candidats au mariage...). Si la légalisation de l'union de personnes de même sexe survient et repose sur les maires, que ferez-vous ?

Le mariage est non seulement l'officialisation de la création d'un couple, mais aussi le socle de la cellule familiale ; au delà de la nécessaire solidarité des époux, leur responsabilité à l'égard des enfants doit faire l'objet d'une forte sensibilisation.

3. PETITE ENFANCE ET ADOLESCENCE

Quelle analyse faites-vous de l'accueil de la petite enfance sur la commune (amplitude horaire, modes de garde, accès aux enfants porteurs d'un handicap, ouverture à toutes les familles même celles où un parent a choisi de rester au foyer, gestionnaires, ...). Quelles améliorations vous semblent nécessaires ?

Avez-vous des propositions d'activités extrascolaires pour les enfants et adolescents ?

L'accueil de la petite enfance mérite d'être adapté aux besoins des familles dans leurs horaires et les sites d'accueil ; quant aux activités, elles doivent s'ouvrir à des activités physiques et culturelles diversifiées ainsi que par des services d'aide aux devoirs.

4. AIDER LES PARENTS À ETRE EDUCATEURS

La vie d'époux et de parents est difficile ; quelles actions comptez-vous mettre en place pour offrir, par exemple, un lieu de rencontre, d'échanges et d'informations aux familles, particulièrement dans les quartiers, et pour soutenir les parents dans leurs tâches éducatives ?

Des structures d'accueil sont à la disposition des associations qui ont vocation à aider les parents dans leur rôle éducatif dans le respect des valeurs laïques et républicaines.

5. CARTE FAMILLE

La « Carte famille nombreuse » a été modernisée en 2006, ouvrant des facilités aux familles dans certains commerces, lieux culturels...Prévoyez-vous des réductions sur les prestations municipales, culturelles, sportives, notamment, où le quotient familial n'est pas applicable ?

Les réductions sur les prestations municipales sont accordées autant que possible en fonction des capacités contributives des familles.

6. TAXE D'HABITATION ET ABATTEMENTS POUR CHARGE DE FAMILLE

La municipalité peut augmenter les taux d'abattement pour charge de famille dans le calcul de la taxe d'habitation. Vous engagez-vous à proposer d'appliquer les taux maxima ? Sinon, pourquoi ?

Les charges de famille doivent être prises en compte pour le calcul de la taxe d'habitation au même titre que le revenu global du foyer.

7. POUVOIRS DE POLICE

Les pouvoirs de police dont dispose le maire lui permettent de contribuer à la protection de l'enfance, notamment par des interdictions en matière d'affichage. Vous engagez-vous à les mettre en oeuvre et dans quelles conditions ?

L'affichage sauvage doit être généralement combattu, en particulier celui attentatoire à la morale.

8. LOGEMENT DES FAMILLES

Quelles actions mènerez-vous pour faciliter le logement des familles (critères d'attribution, répartition dans la commune, dans les programmes immobiliers et les rénovations, diversification du parc avec des logements pour familles nombreuses et pour familles ayant un enfant handicapé.....) ?

Le développement du parc de logements locatifs sera poursuivi avec le souci de privilégier des logements de qualité. Parmi les critères d'attribution doit figurer le rapport entre la taille du logement et le nombre de personnes qui l'occupent. Un contingent de logements locatifs adaptés aux familles nombreuses et aux personnes handicapées doit être prévu dans chaque programme de construction et de réhabilitation.

9. OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE

Comptez-vous élargir les autorisations actuelles, ou réserver ce jour aux temps en famille, sportifs, culturels, spirituels ? Que ferez-vous quand une grande enseigne vous demandera d'ouvrir à Noël ou un jour férié ?

Il s'agit d'une politique qui doit être commune à l'ensemble de l'agglomération. Nous appliquerons les mêmes règles que celles appliquées sur le Grand Dijon.

10. QUALITE DE LA VIE COLLECTIVE. PATRIMOINE RELIGIEUX COMMUNAL

Services et commerces de proximité, trottoirs convenables pour les personnes à mobilité réduite et poussettes, pistes cyclables vers les écoles...Quels sont vos projets pour les familles et les personnes âgées qui se déplacent plus difficilement ?

D'autre part, églises et monuments religieux font partie de notre patrimoine commun : qu'envisagez-vous en termes d'entretien et de mise en valeur des édifices ? Attachez-vous une valeur particulière au maintien de leur affectation au culte ?

Nous avons prévu d'anticiper à 2011 les obligations faites par la réglementation pour l'accessibilité des établissements publics. Pour les personnes âgées, nous voulons mettre en place un service de navettes pour desservir les principaux lieux publics et commerciaux de la commune. Enfin, nous voulons valoriser le site de Saint Bernard et favoriser sa découverte à un plus grand nombre de visiteurs.

Je reste à votre disposition pour préciser et améliorer nos propositions pour favoriser l'épanouissement de la vie familiale qui constitue un axe fort de notre projet.

Daniel DECHAUX
FONTAINE DEMAIN

Madame, Monsieur,

Notre Association sera prête à travailler avec vous pour mettre en place tout service aux familles dans la commune.